COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEZERE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES (19)

Plan Local d'Urbanisme de Treignac

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

GEOSCOPE Ingénierie des territoires

Février 2020 - M17-01

SOMMAIRE

I. Le projet de développement 5

II. L'état initial de l'environnement 7

A. La consommation d'espaces et les capacités de densification 7
B. Un territoire rural et naturel aux milieux remarquables 11
C. Les paysages 19
D. Le patrimoine culturel 21

III. Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives du PLU sur l'environnement 23

A. Limiter l'urbanisation 23
B. Protéger et valoriser les milieux naturels 27
C. Préserver les paysages et le patrimoine 27

IV. Méthode d'élaboration de l'évaluation environnementale 28

Projet de développement

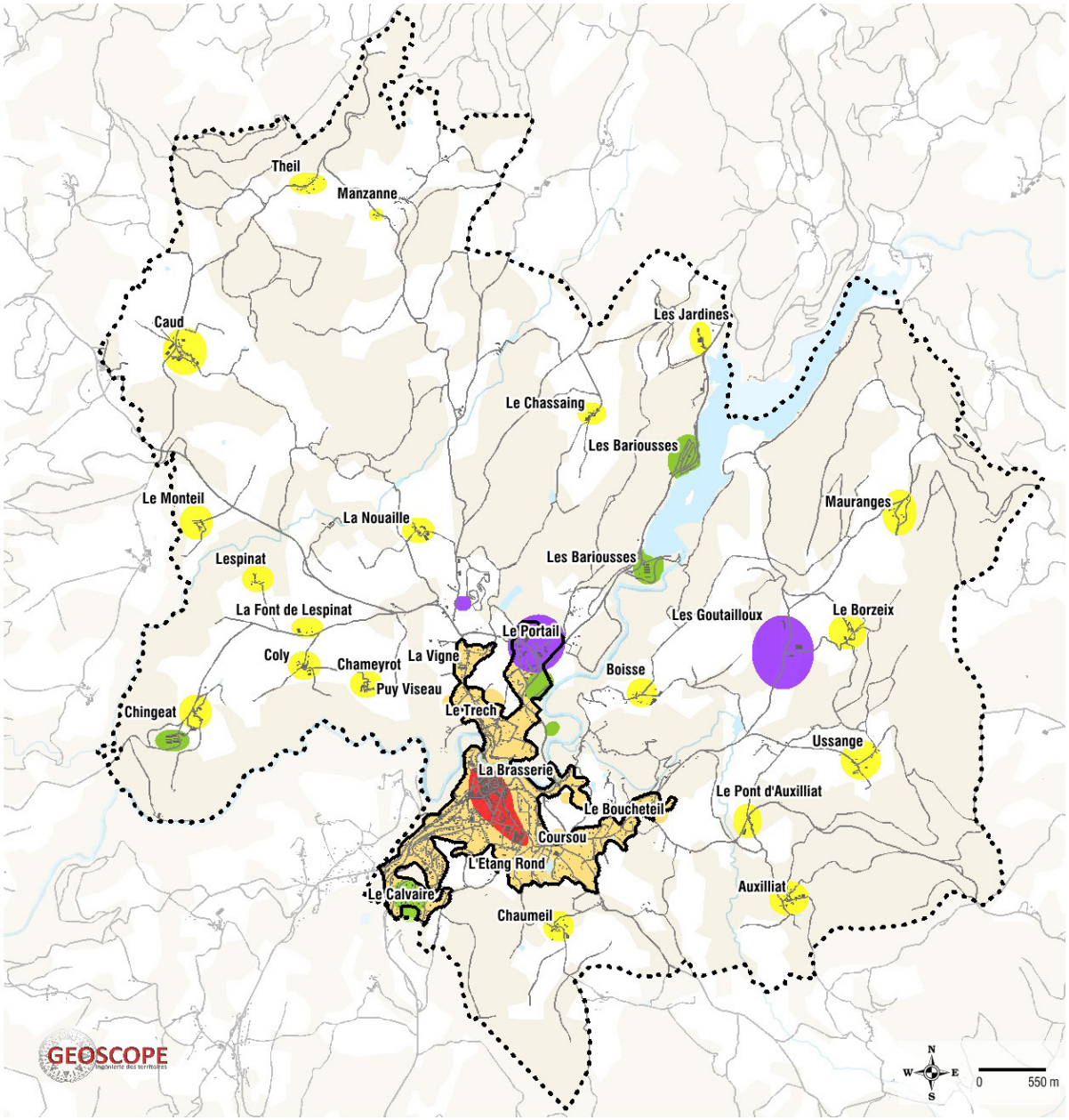

Projet d'urbanisation

Enveloppe urbaine

Diversité des fonctions

- Forte mixité fonctionnelle
- Mixité fonctionnelle d'intensité moyenne
- Secteur monofonctionnel artisanal et industriel
- Secteur monofonctionnel touristique
- Secteur avec activité agricole

IGN

Fonds de plans : BD topo et BD Carto, IGN

I. LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

A 40 mn et Tulle et 1h15 de Limoges, et à distance des axes principaux de circulation, Treignac forme avec sa voisine Chamberet un pôle ressource bicéphale pour les 19 communes de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources. Son urbanisation ancienne (la ville, franchisée dès 1215, a depuis ses origines constitué un centre urbaine et économique local important), sa place politique (elle abrite parmi d'autres le siège de la CC, la trésorerie, la gendarmerie) et ses nombreux équipements structurants bien au delà de ses simples frontières communales (collège, EPHAD, lycée hôtelier, Maison d'Enfants à Caractère Social...) justifient alors un projet de développement basé sur l'accueil de nouvelles populations et une croissance démographique de 0,2% par an ainsi qu'un besoin de 50 logements à l'horizon 2030. Alors que la ville subit un déclin démographique régulier depuis 40 ans, il s'agit pour les élus de renverser la tendance, de confirmer la place de la ville comme petite métropole locale, d'y concentrer les futurs ménages, et par là de freiner la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers en limitant l'étalement urbain.

Ainsi, l'ensemble des nouveau logements sera accueilli au sein de l'enveloppe urbaine, qui sera densifiée (comblement des dents creuses et réhabilitation du vacant) et où certains quartiers facilement accessibles à pied depuis le cente ville, seront confortés : Puy Vigeot, le Loubanel, la Brasserie, le Boucheteil. Il s'agit d'intensifier la ville, de la redynamiser, de rapprocher habitants, commerces et équipements et de faciliter les circulations piétonnes au coeur de l'agglomération.

Par ailleurs, la municipalité souhaite mettre en avant la protection des milieux naturels en présence, souvent remarquables et protégés, qui participent largement - avec son patrimoine architectural - à l'identité du territoire. Treignac est assise au coeur d'un espace rural et agricole où les richesses écologiques constituent un facteur d'attractivité touristique non négligeable, faisant de la ville une petite station de tourisme vert, où amateurs des loisirs nautiques (familiers du lac des Bariousses) côtoient les amoureux de la nature sauvage et préservée.

Le projet prévoit l'urbanisation de 8,4 ha pour l'accueil d'une soixantaine de nouveaux logements (1200 m² de taille moyenne), la création d'une zone d'activités de 1,7 ha à la Nouaille, l'extension du village vacances de l'agglomération sur 1,3 ha et l'accueil d'un parc photovoltaïque aux Goutailloux (7,9 ha).

Bilan de la carte communale

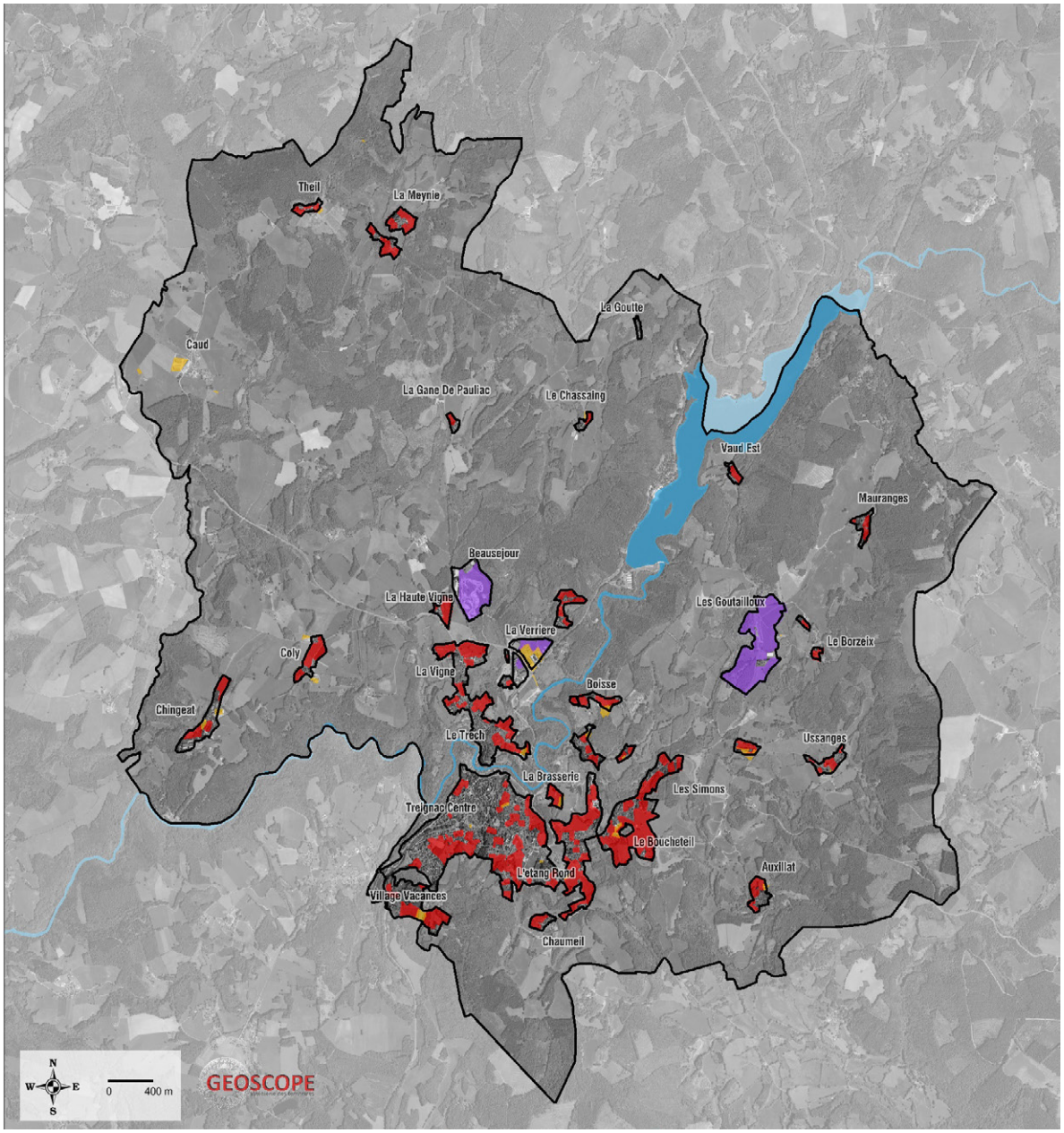

Urbanisation entre 2008 et 2018

"Reste à bâtir" de la carte communale

U : constructible (84 ha)

UX : constructible réservée aux activités (32 ha)

IGN Fonds de plans : Orthophoto 2017, IGN
Sources : BD Ortho, IGN - CC en vigueur

II. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. La consommation d'espaces et les capacités de densification

L'analyse diachronique de l'utilisation des sols à partir des orthophotographies de 2004, 2009 et 2017 complétées des dernières constructions permet d'apprécier les principales dynamiques spatiales sur une dizaine d'années et de constater leurs impacts sur les espaces agricoles, naturels et forestiers. Cette période est caractérisée par un développement urbain relativement faible (8 ha) et très déconnecté des possibilités offertes par la carte communale en cours (120 ha constructibles dont 90 en zone U).

Si cette urbanisation récente s'est concentrée dans l'agglomération c'est avant tout sur les franges de celle-ci que les nouvelles constructions sont venues s'établir(le Boucheteil, Combe de Boisse), sous la forme d'une urbanisation de plus en plus diffuse et de moins en moins dense (la taille moyenne des parcelles a atteint 1500 m²).
Au total en seize ans, 8 ha ont été artificialisés :

- 3,7 ha pour 24 logements,
- 2,1 ha pour les bâtiments agricoles,
- 2 ha pour les activités économiques, essentiellement à la Veyrière.

Ce sont les espaces agricoles qui ont pâti les premiers de ce développement urbain: 6 ha de prairies artificialisés en une décennie. Les espaces boisés quant à eux perdent deux hectares sur la même période. Notons cependant que l'urbanisation n'a donc consommé que 6,7 % de l'ensemble des terres agricoles et 1,9 % des espaces boisés du territoire. La consommation d'espaces reste donc faible.

Au sein de l'enveloppe urbaine et jusqu'en limite de celle-ci au niveau des secteurs les plus diffus, ont été repérées des dents creuses qui peuvent être comblées : elle s'étendent sur 5 ha. Par ailleurs, la réhabilitation du bâti vacant constitue également un outil de densification douce, déjà observé sur la commune de Treignac : 10% des logements de la commune sont vacants. La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources a lancé fin 2018 une étude pour l'amélioration de l'habitat qui sera l'occasion de faire un état des lieux précis du patrimoine bâti, en particulier vacant et d'en stimuler la réhabilitation.

Consommation d'espace entre 2008 et 2018 par vocation

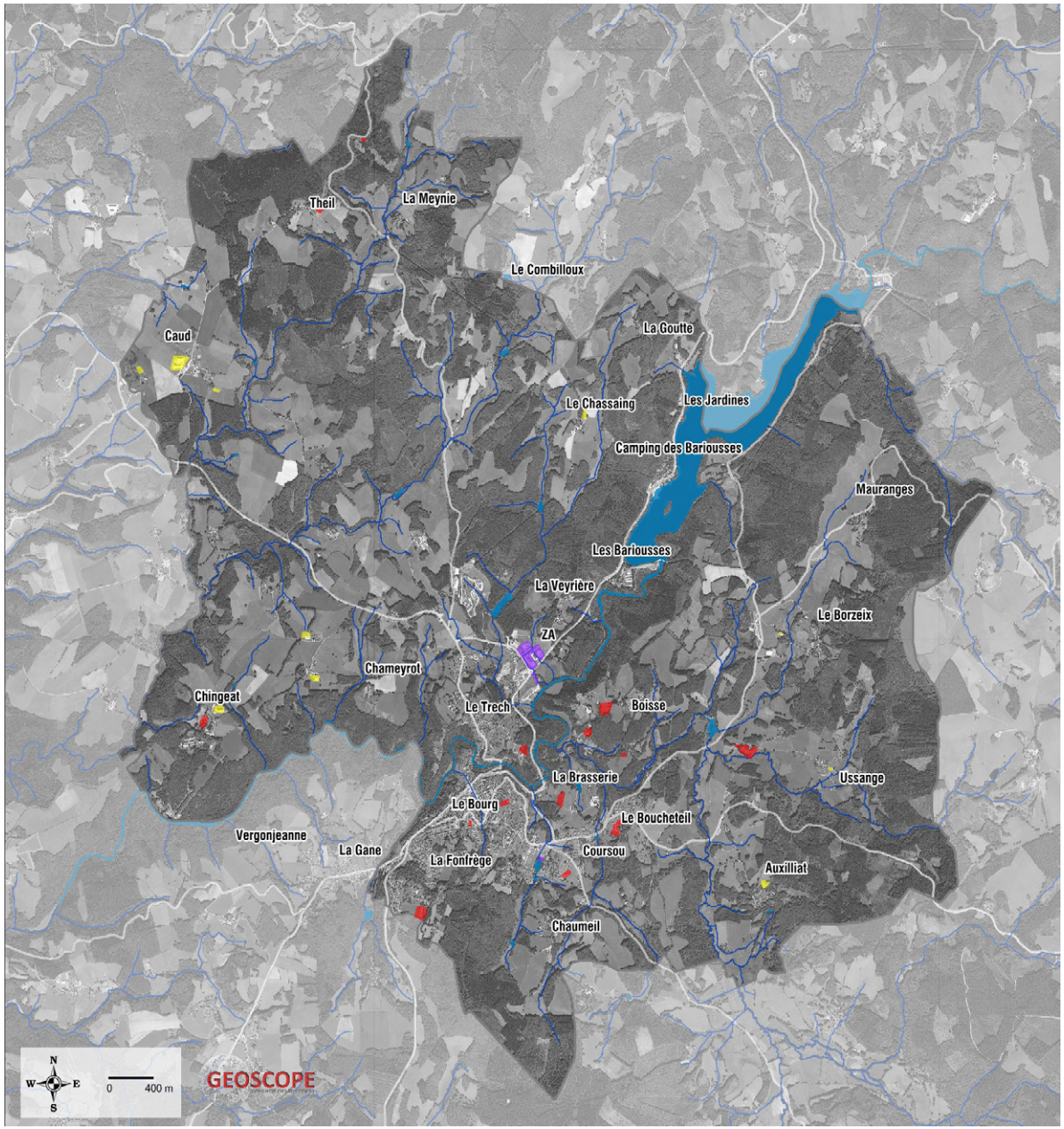

Urbanisation entre 2008 et 2018

- Résidentielle
- Activité
- Agricole

IGN Fonds de plans : BD Ortho 2014, IGN
Sources : BD Ortho, IGN - Fichiers fonciers - Analyse de terrain, 2018

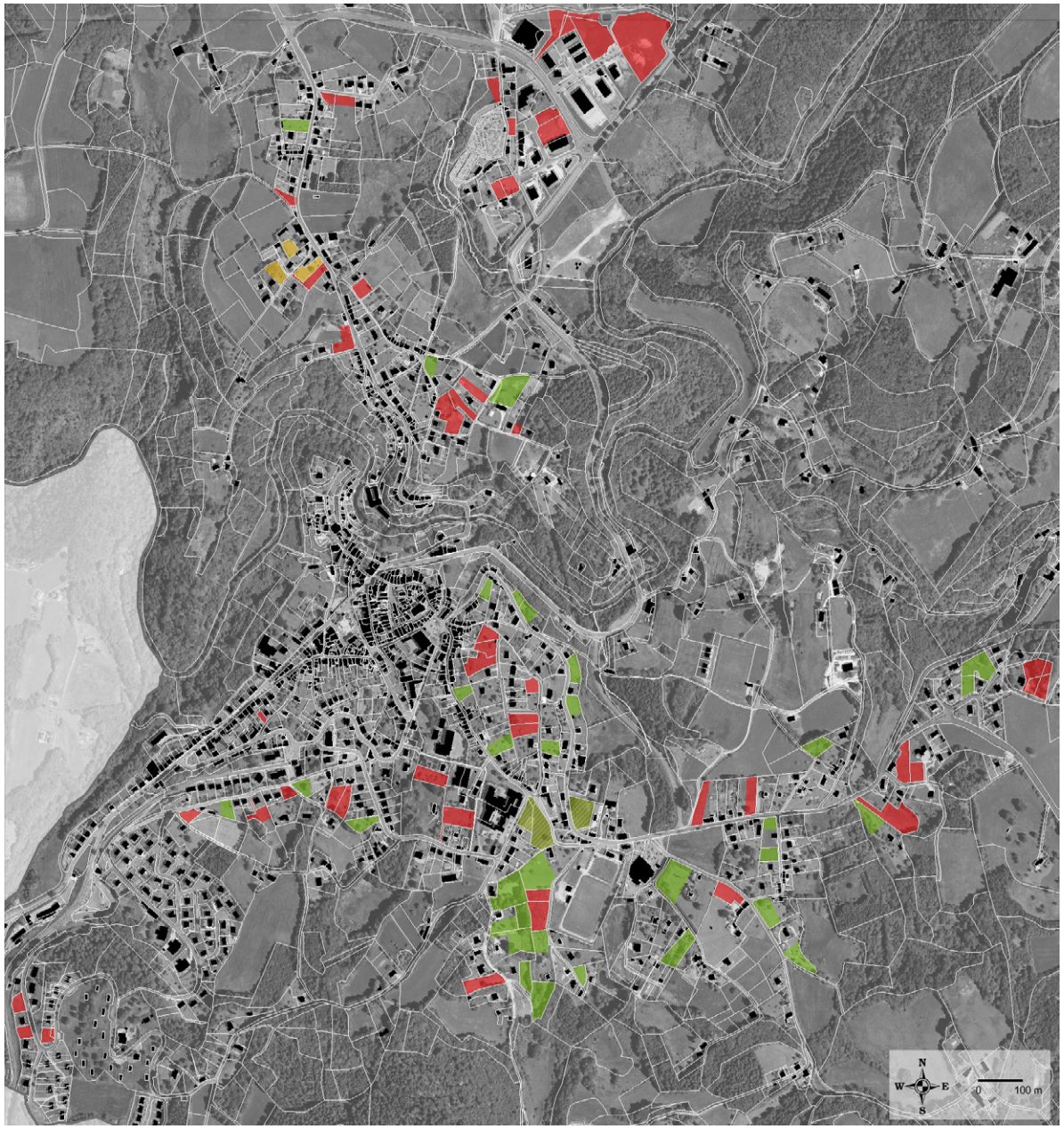

Le potentiel mutable et de densification au sein de l'agglomération

Capacités de densification

- Dent creuse
- Dent creuse non mobilisable
- Mutable
- Mutable non mobilisable

IGN Fonds de plans : BD Ortho 2017, IGN - Cadastre

Relief et hydrographie

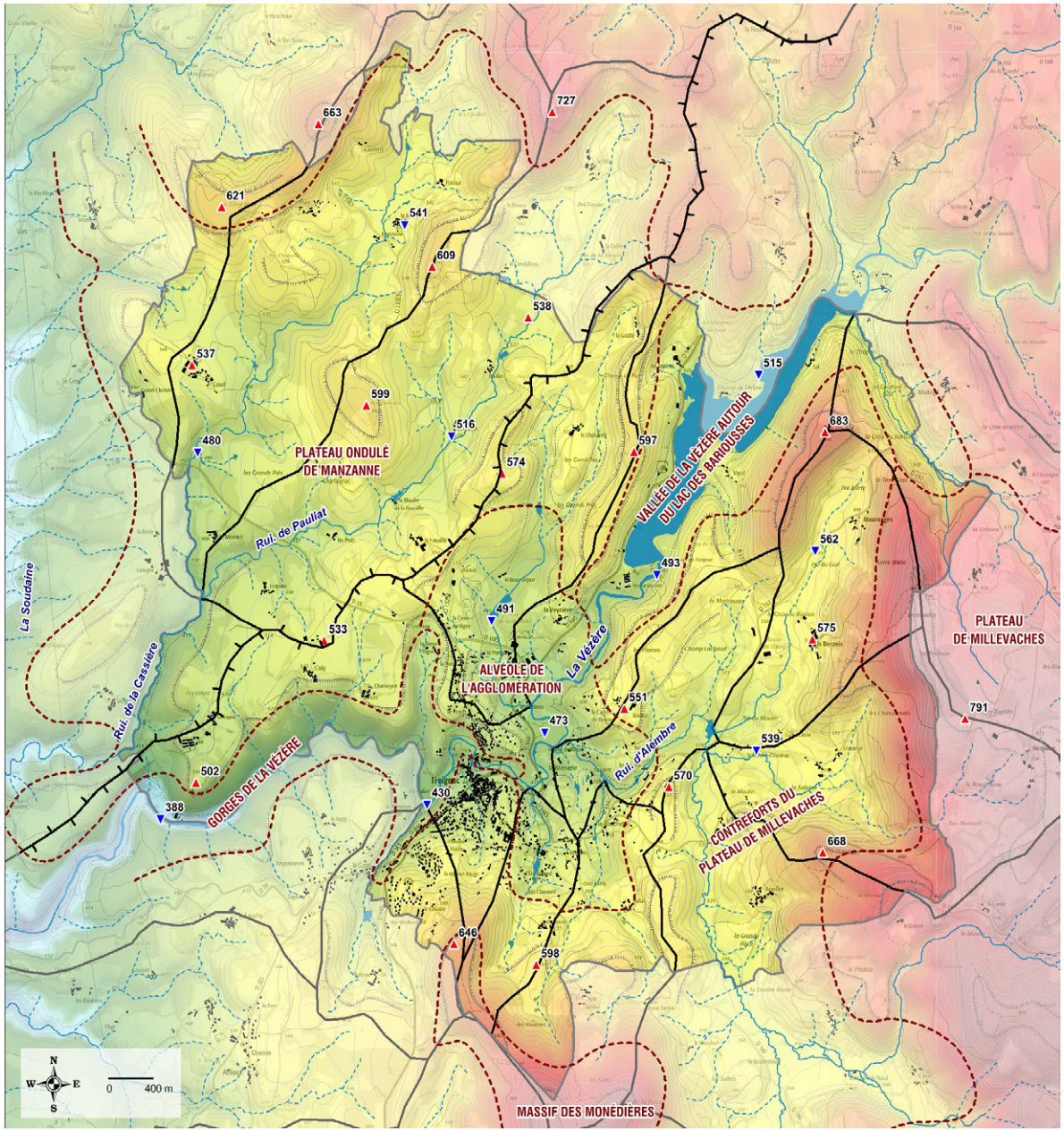

Eléments de relief

- Limite d'unité de relief
- Rebord de versant
- Bas de versant
- 700 Point haut et altitude en m NGF
- 400 Point bas et altitude en m NGF

Altitudes en m NGF

- 800 m
- 700 m
- 600 m
- 500 m
- 400 m

Hydrographie

- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement temporaire
- Plan d'eau
- Limite de bassin versant (Vézère / Soudaine)
- Limite de sous-bassin versant

IGN Fonds de plans : BD Topo, IGN - Scan 25, IGN
Sources : Scan 25, IGN - BD Topo, IGN

B. Un territoire rural et naturel aux milieux remarquables

Treignac est située à la jonction des plateaux du haut Limousin à l'est et des plateaux corréziens au sud, et au pied de la Montagne limousine qui domine à l'ouest. Profondément entaillé par la Vézère, le territoire de la commune, comme l'ensemble des villages et petites villes de cet espace de moyenne montagne du Limousin, a un relief étagé en creux : plateaux périphériques, collines vallonnées parsemées de champs et de prairies et coupées par la vallée encaissée et ses gorges.

L'eau est très présente sur le territoire, du fait en particulier d'un réseau hydrographique relativement dense dominé bien sûr par la Vézère, mais également organisé autour des ruisseaux de Manzanne et de Pauliat ; et en rive gauche, du ruisseau d'Alembre. Les deux premiers cours d'eau s'écoulent vers l'ouest pour rejoindre la Vézère en aval de la commune, alors que le troisième se jette dans la rivière au niveau du Moulin de Boisse, juste en amont du centre ville.

Des caractéristiques du socle cristallin résultent des capacités faibles d'infiltration d'eau, ainsi que des variations importantes du comportement des aquifères. Ceux-ci, à perméabilité grande, sont donc vulnérables : ils se caractérisent par une circulation rapide des eaux et par conséquent par un faible effet filtrant limitant la minéralisation, et une répercussion instantanée des perturbations pluviométriques et des pollutions sur les sources.

Alimentés par une pluviométrie élevée, les affluents et sous-affluents des ruisseaux qui parcourent les coteaux à pentes parfois fortes avant de rejoindre la Vézère concentrent les eaux de pluies qui ont alors davantage tendance à ruisseler qu'à s'infiltrer et alimenter les réserves souterraines : elles rejoignent ensuite le coeur de l'alvéole du bourg ou un ensemble de zones humides, étendues et riches, joue le rôle d'éponge, les stockant dans la nappe avec laquelle il communique et retournant une partie d'entre elles dans l'atmosphère par évapotranspiration.

Patrimoine naturel

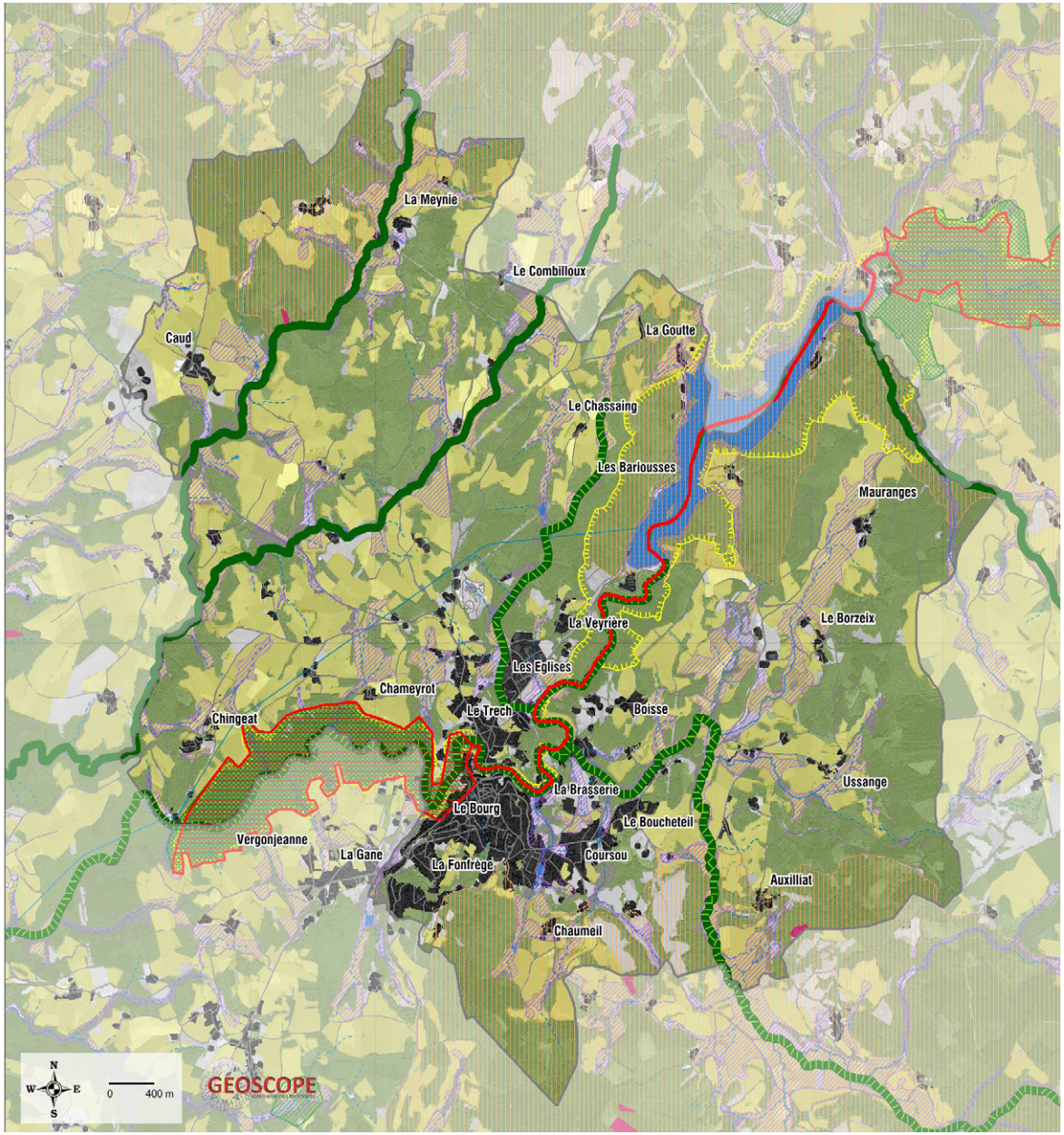

Inventaires et protections du patrimoine naturel

- Natura 2000 : SIC
- Rivière classée (liste 1)
- Réservoir biologique (SDAGE)
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- SIEM (PNR)
- SIEP (PNR)

Milieux support

- Parcelle agricole
- Lande
- Boisement
- Zone humide ou potentiellement humide
- Plan d'eau
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire

IGN

Fonds de plans : BD Topo, IGN - BD Ortho, IGN
Sources : RPG 2015, ASP - BD Topo, IGN - EPIDOR - PNR - CREN

1. La vallée de la Vézère, un réservoir de biodiversité important

La vallée de la Vézère est un site naturel exceptionnel, largement pris en compte dans les périmètres d'inventaires et de protection (le site Natura 2000 Gorges de la Vézère autour de Treignac dont les objectifs principaux sont la préservation des boisements de pente - hêtraies acidiphiles notamment - et des habitats humides liés à la Vézère - prairies humides, mégaphorbiaies, boisements rivulaires; et la Znieff Vallée de la Vézère au Rocher des Folles).

Sa partie aval correspond aux gorges encore sauvages: on y retrouve des plantes montagnardes très rares à ces altitudes comme l'Ail victorial (Allium victorialis) ou diverses espèces de fougères (Gymnocarpium dryopteris, Phegopteris connectilis…) mais aussi tout un cortège végétal lié aux affleurements rocheux nombreux sur cette partie de la vallée. Plusieurs espèces de lichens très exigeants (Nephroma parile, Lobaria scrobiculata...) témoignent d'une bonne qualité de l'air. Cette zone naturelle constitue un réservoir de biodiversité et un corridor majeur pour de nombreuses espèces liées aux boisements feuillus peu perturbés (rapaces forestiers, nombreux chiroptères…), ainsi qu'aux cours d'eau (loutre, cincle plongeur,…) et aux affleurements rocheux (rapaces rupestres, flore thermophile...). On peut également mentionner la présence de plusieurs espèces de chauve-souris rares et menacées (grand murin, murin de Bechstein, barbastelle…) ainsi qu'un couple de faucons pèlerin.

En amont, le lac de retenue des Bariousses, même s'il présente un intérêt indéniable en matière de paysages ou touristique, est d'une faible richesse écologiquedu fait du marnage important qui limite le développement d'une végétation rivulaire caractéristique des bordures d'eaux stagnantes.

Entre les deux, la partie médiane correspond à la partie habitée de la vallée, le long de la traversée du bourg de Treignac. Les habitats naturels le long des pentes sont ici plus réduits mais la rivière conserve un faciès naturel qui constitue un corridor écologique important au cœur même de l'agglomération. Certaines espèces comme la loutre ou le faucon pèlerin n'hésitent pas à fréquenter les abords de la rivière malgré la présence humaine importante

Entités écologiques homogènes

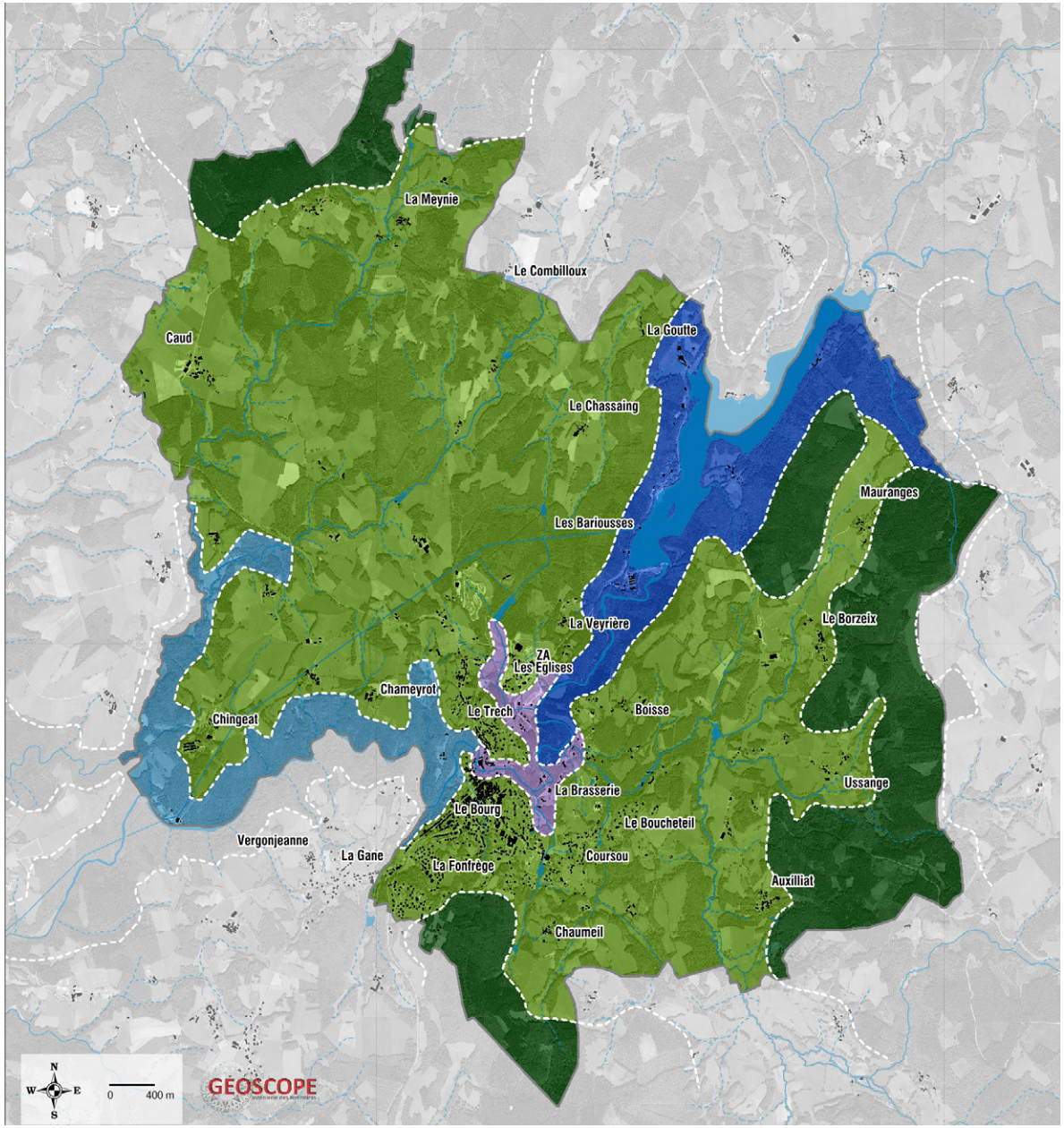

Grandes unités écologiques

- Limite entre unités
- Vallée amont de la Vézère
- Vallée médiane de la Vézère
- Vallée aval de la Vézère
- Contreforts de Millevaches et des Monédières
- Plateaux en mosaïque

- Plan d'eau
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire

IGN Fonds de plans : BD Topo, IGN - BD Ortho, IGN
Sources : Analyse de terrain

2. Les contreforts du plateau de Millevaches et des Monédières

Les reliefs que l'on retrouve sur les bordures nord, est et sud de la commune sont compris entre 600 et 700 m d'altitude et correspondent aux contreforts du plateau de Millevaches et des Monédières.

Ces terrains sont constitués par d'anciennes landes à bruyères et ajoncs qui se développaient sur des sols très pauvres et acides. Leur présence était liée à des siècles de pastoralisme durant lesquels ces zones de parcours ont été pâturées par des troupeaux ovins qui pâturaient le jour sur les landes et étaient parqués la nuit pour enrichir les parcelles fauchées et cultivées. Ces pratiques ont donc entraîné le développement de cette végétation particulière qui est aujourd'hui menacée par l'abandon pastoral de ces zones peu productives. Il ne reste plus aujourd'hui aucune zone de landes sur cette partie de la commune et tout ces terrains délaissés par l'agriculture ont été convertis en plantations de résineux. Le modèle dominant actuellement est une sylviculture intensive de résineux exogènes (sapin de Douglas et épicéa commun principalement).

3. La mosaïque de plateaux de part et d'autre de la Vézère

Les plateaux ondulés présents de part et d'autres de la Vézère sont traversés par plusieurs cours d'eau affluents de la Vézère (ruisseau de Manzanne, ruisseau de Pauliat, ruisseau d'Alembre…) qui s'écoulent parallèlement à la vallée de la Vézère et structurent le paysage sous la forme d'une mosaïque ou se mêlent milieux agricoles et forestiers, zones humides et hameaux.

Les zones humides dominantes du territoire sont constituées par des prairies humides naturelles à joncs qui représentent une surface d'environ 77 ha répartis le long du chevelu hydrographique de ces plateaux.Dans certains secteurs de la commune et notamment aux alentours de Pauliat, on retrouve des zones de tourbières ou prairies para-tourbeuses qui hébergent plusieurs espèces animales ou végétales rares et protégées. Par ailleurs, plusieurs prairies humides hébergeant des espèces menacées comme le campagnol amphibie sont présentes à proximité immédiate du bourg de Treignac et des zones d'activités périphériques.

La TVB affinée à l'échelle communale

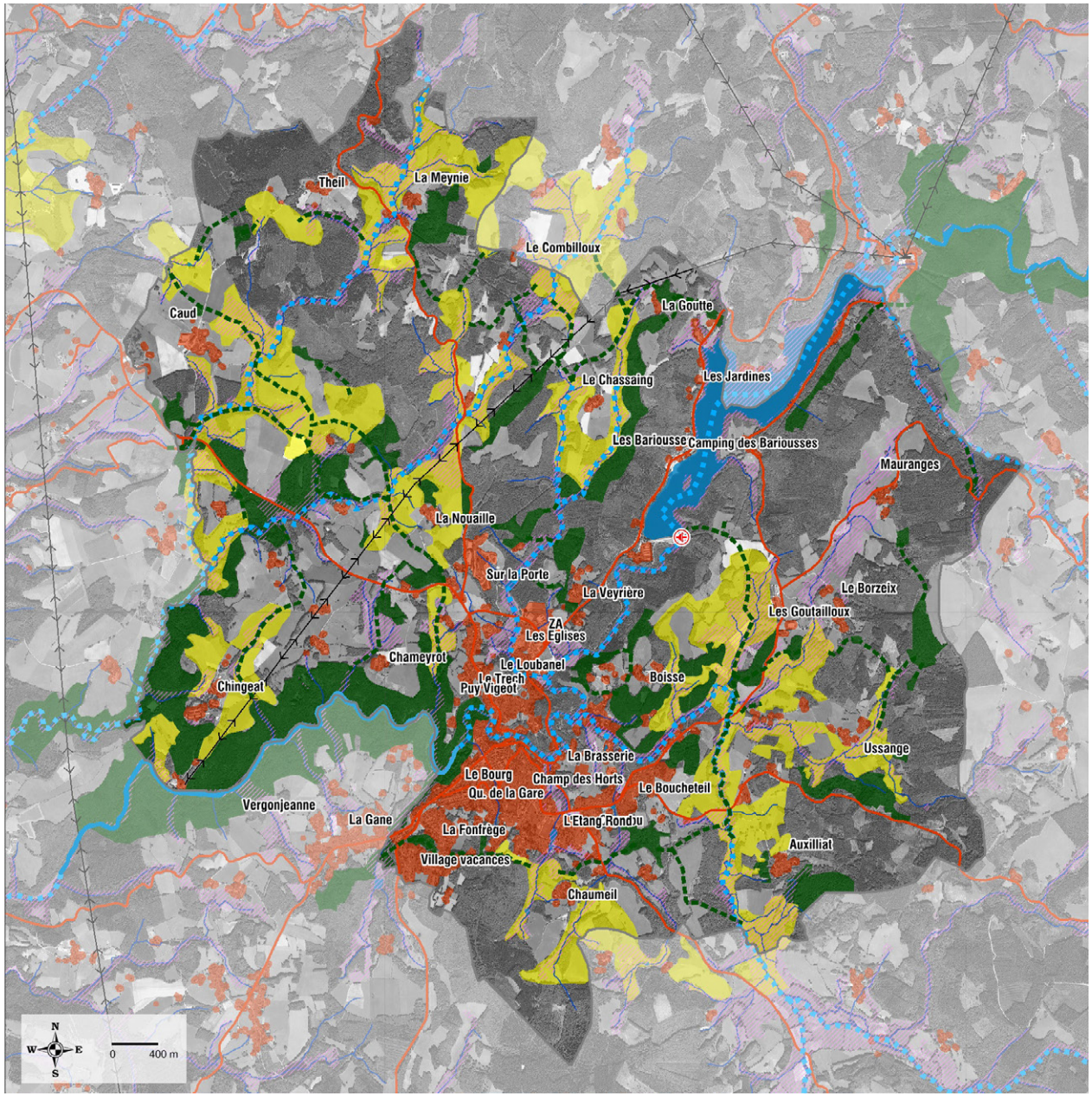

Réservoirs de biodiversité

- des milieux forestiers
- des milieux bocagers
- des milieux aquatiques
- des milieux humides

Corridors écologiques

- des milieux forestiers et bocagers
- des milieux humides et aquatiques

Facteurs de rupture / fragmentation

- Parcelle urbanisée et jardin d'agrément
- Routes principales
- Ligne THT
- Barrage hydraulique

IGN

Fonds de plans : BD Topo, IGN - BD Ortho 2017, IGN
Sources : SRCE - PNR - RPG 2017 - EPIDOR - INPN - BD Topo, IGN - Analyse de terrain

Les ripisylves et boisements humides (saules, frênes ou aulnes) constituent une part importante des zones humides du territoire avec plus de 34 ha répartis le long des différents ruisseaux.

Il n'existe aucun massif forestier très ancien sur la commune et certains boisements existants encore à la fin du XIXème siècle eux sont aujourd'hui devenus des espaces agricoles. C'est notamment le cas du plateau entre les hameaux de Coly et Lespinat. On retrouve sur les plateaux une mosaïque forestière avec un parcellaire très morcelé entre les boisements de feuillus exploités pour le bois de chauffage et un nombre important de parcelles plantées en monocultures résineuses.

Ce plateau est un espace résolument agricole(17 exploitations toujours en activités à Treignac au RGA 2015, contre 19 vingt cinq ans plus tôt, soit une baisse très faible pour le département), où les prairies permanentes, bien qu'en forte diminution, représentent encore 70% de la SAU. L'élevage bovin (filière broutard) domine ici. Le maillage bocager est dans un état de conservation moyen sur la commune et beaucoup de haies ont déjà été détruites ou ne remplissent plus pleinement leurs services écosystémiques. L'impact de cette dégradation du réseau de haies est cependant compensée à Treignac par la présence d'une trame forestière importante assurant la fonction de corridor écologique.

4. La trame verte et bleue

Peu de menaces pèsent sur les continuité écologiques du territoire: celles qui demeurent sont davantage liés aux activités économiques (présence du barrage hydroélectrique sur la Vézère qui crée un obstacle majeur pour la circulation de la faune aquatique; disparition du réseau bocager pour des raisons d'exploitation agricole) qu'à l'éparpillement de l'urbanisation. Cependant, l'étalement urbain sur les franges de l'enveloppe urbaine constitue néanmoins un atteinte aux milieux.

Entités paysagères

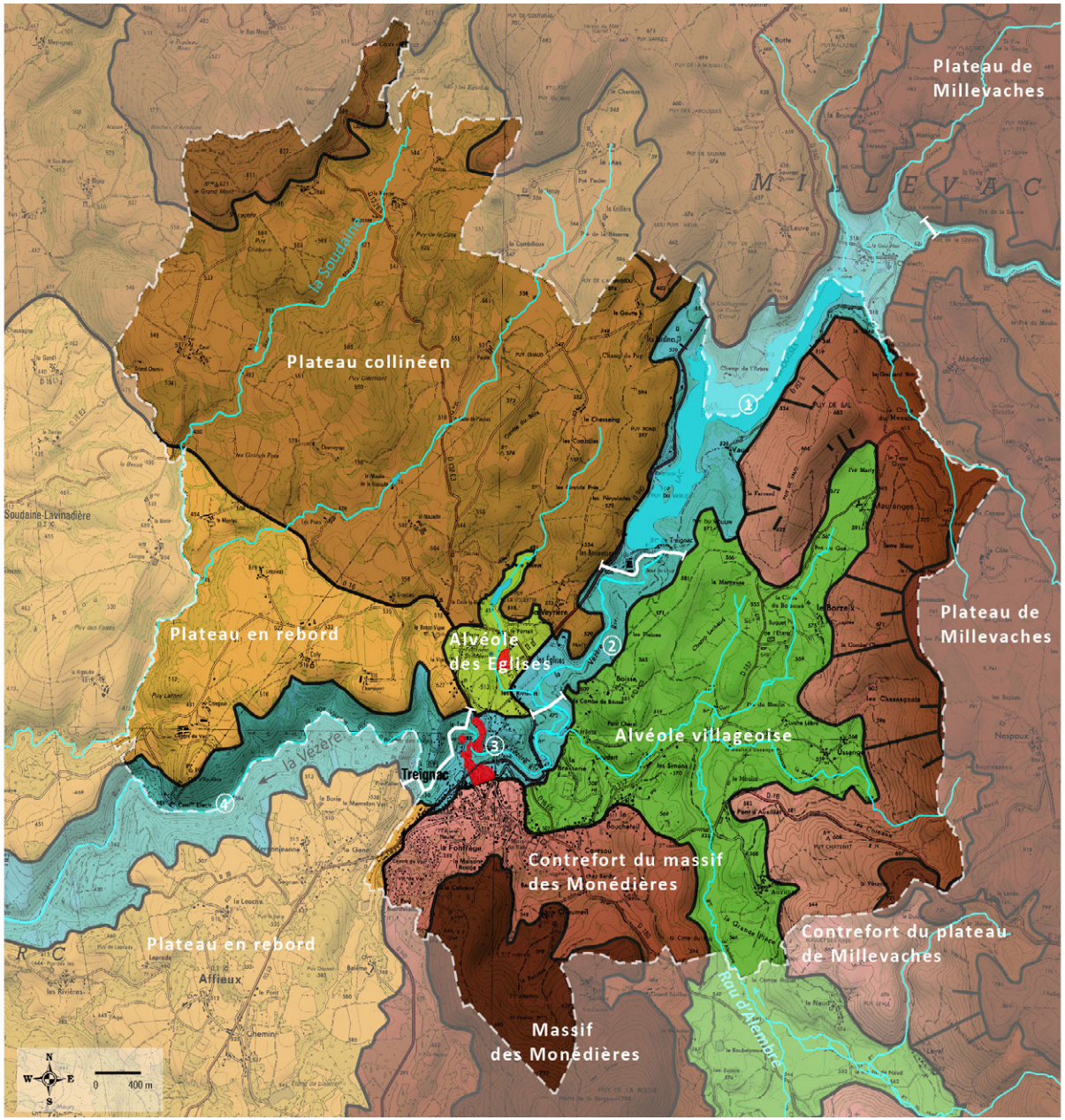

Massifs montagneux
- des Monédières
- de Millevaches
- du Mont Gargan et du Mont de Cé

Contreforts
- des Monédières
- de Millevaches

Plateaux
- Plateau collinéen
- Plateau en rebord

Alvéole
- Alvéole villageoise
- Alvéole des Eglises

Haute vallée de la Vézère
- 1 le Lac
- 2 la vallée rocheuse
- 3 les gorges habitées
- 4 les gorges pittoresques

Treignac
- Implantations historiques

IGN Fonds de plans : BD Topo, IGN - Scan 25, IGN
Sources : Analyse de terrain

DESPAYSAGES

C. Les paysages

La commune possède des paysages partitionnés entre plateau, vallée encaissée et contrefort des reliefs. Ces trois paysages forment un triptyque indissociable, une mosaïque d'ensembles paysagers en transition, « étagés » selon la géographie du territoire communal:

- le paysage inhabité, sauvage et encaissé de la Vézère: au coeur de la commune, la vallée et sa rivière sont peu perçues si ce n'est par la présence de corridors boisés plus ou moins épais d'essences de feuillus, constitués soit par la végétation de ripisylve bordant ses rives soit par les bois de ses versants. La vallée offre une succession d'ambiances paysagères, du paysage lacustre des Bariousses aux gorges inaccessibles et au rocher des Folles, en passant par l'ancienne route royale au parcours pittoresque qui serpente en suivant la rivière et longe les parois rocheuses de la vallée
- le paysage forestier des massifs et de leurs contreforts: l'image d'Epinal de la lande à bruyère qui recouvre les sommets de la Montagne limousine était issue des pratiques d'une économie locale basée sur l'agro-pastoralisme qui a aujourd'hui disparu. C'est sans aucun doute cette mutation paysagère qui symbolise le mieux la transformation de l'économie locale et l'évolution des paysages de la commune;
- le paysage bocager des plateaux, où s'entremêlent prairies et cultures délimitées par des espaces boisés: son identité repose sur ses paysages agricoles de bocage. Alors que l'espace de la haute vallée de la Vézère et des massifs forestiers est peu habité, l'espace des plateaux est ponctué de quelques secteurs bâtis sous forme de villages, hameaux ou fermes isolées. L'alvéole villageoise s'appuie sur les contreforts du plateau de Millevaches et du massif des Monédières, alors qu'à la confluence du ruisseau de Beauséjour et de la Vézère se trouve l'ancien bourg des Eglises assis sur un léger promontoire tabulaire;

Monuments historiques

Monument historique (MH)

Périmètre de 500 m autour des MH

Fonds de plans : Scan 25, IGN - Cadastre, DGFIP
Sources : Atlas des patrimoines - UDAP 19

D. Le patrimoine culturel

L'histoire riche de la ville puissante, en particulier tout au long du Moyen Age, s'exprime à travers son patrimoine culturel remarquable.

Les constructions de Treignac sont essentiellement localisées dans le secteur urbanisé du bourg, coeur historique que le projet d'AVAP vise à protéger. Si on note une grande homogénéité d'ensemble dans les matériaux employés, en particulier dans l'hyper-centre où les murs de granit jaune et les couvertures en ardoises prédominent, on distingue toutefois bien sûr des formes de constructions différentes selon leur vocation ou leur époques de construction: maisons sur rue, immeubles à deux étages, maisons accolées, grandes demeures et immeubles des faubourgs.

Le bâti traditionnel à vocation agricole constitue également la majeure partie des constructions des hameaux.

Situés en dehors des hameaux, les grands domaines et les maisons de villégiature se distinguent par le volume important de leurs logis (maisons de maître) et le soin porté à leur traitement architectural.

Presque tous les bâtiments publics et équipements de Treignac sont des constructions anciennes. Si certains de ces bâtiments ont pu changer d'usage au cours des siècles, ils ont, pour la plupart, conservé leur caractère public.

Enfin, un vaste patrimoinal rural qui participe également de l'identité du territoire a été inventorié: serves, mares, croix, fours, etc.

Les zones constructibles

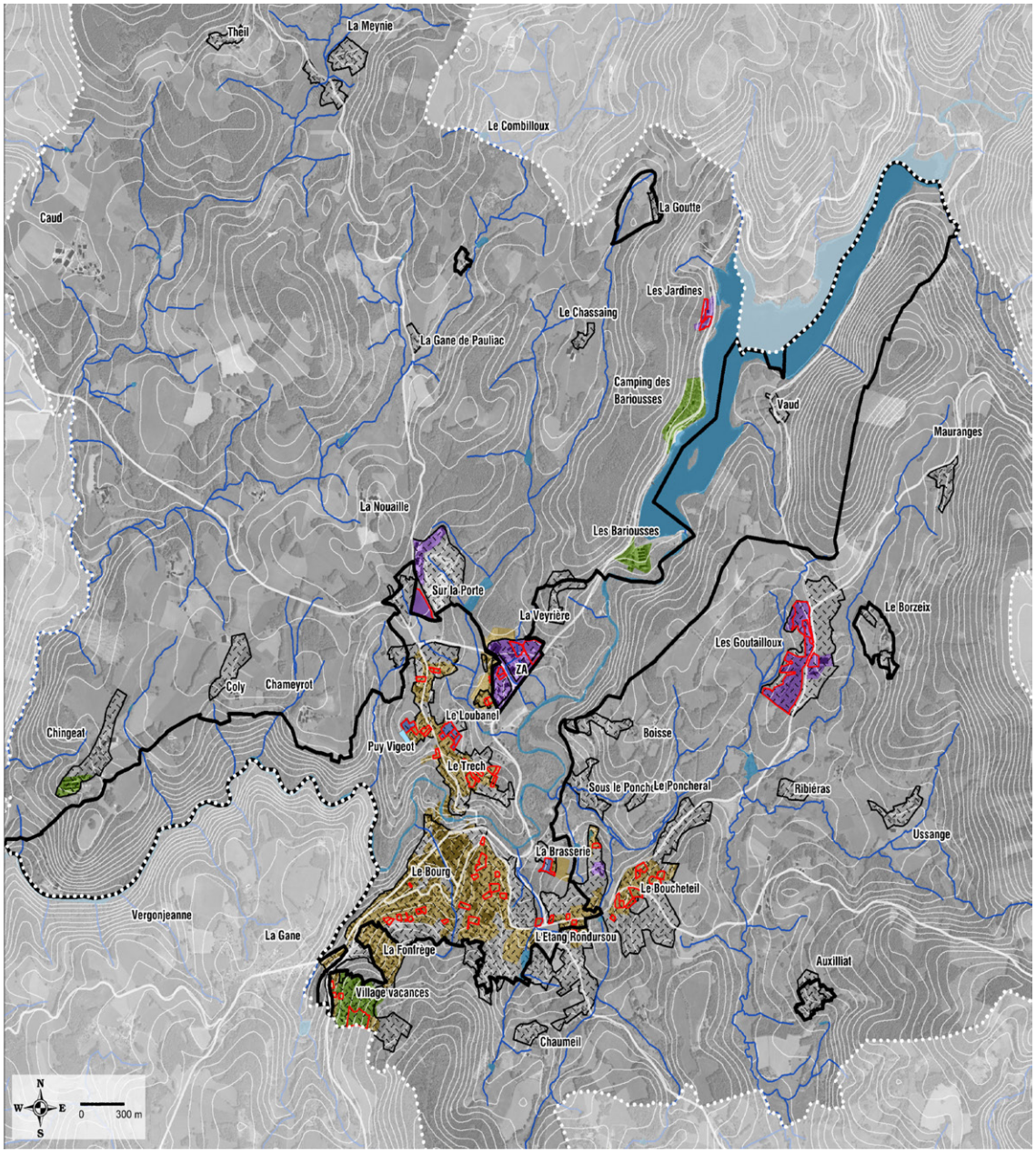

Zone constructible de la carte communale

Périmètre du projet d'AVAP

Potentiel constructible

Zonage du projet de PLU

Zone urbaine mixte (Ua et Ub)

Zone urbaine dédiée aux activités (UX)

Zone urbaine touristique (UL)

Zone à urbanisé mixte (1AU)

IGN

Fonds de plans : BDTopo, BD Ortho 2017, IGN

III. MESURES PRISES POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES NÉGATIVES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

A. Limiter l'urbanisation

La principale mesure a consisté lors de l'élaboration du règlement graphique à limiter le nombre de secteurs ouverts à l'urbanisation, ainsi que leurs surfaces : de cette façon, l'artificialisation des sols et les risques de ruissellement qui en découlent comme la destruction des milieux et la consommation des espaces sont limités. La zone urbaine est donc réduite à l'agglomération, aux hameaux et écarts où l'activité agricole est avérée, et - à des fins touristiques - aux abords du Lac (sans extension).

Dans le même objectif, la densification est l'outil principal pour limiter l'extension de la tâche urbaine qui est par conséquent limitée. Dans l'espace urbain à forte mixité fonctionnelle, la priorité est mise sur la réhabilitation du vacant et le comblement des dents creuses. La densification des espaces économiques et d'équipements est mise en avant. Enfin, les nouvelles constructions agricoles sont concentrées dans les noyaux bâtis et les fermes existants.

Les seules extensions prévues se limitent :

- en frange de l'enveloppe urbaine, à cinq nouveaux secteurs résidentiels seulement sur lesquels sont prévus des OAP qui mettent en avant leur compacité, leur densification et leur connexions aux espaces et services publics par des cheminements doux (le Loubanel, Puy Vigeot, la Brasserie, le Boucheteil) ;
- en limite nord, à la création d'une nouvelle zone d'activités ;
- en limite sud, au projet d'extension du village vacances;

Ainsi, et conformément au PADD, la réduction de la taille moyenne des parcelle devient un objectif réalisable (1200 m² en moyenne pour les parcelles susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions)

Les zones constructibles dans l'agglomération

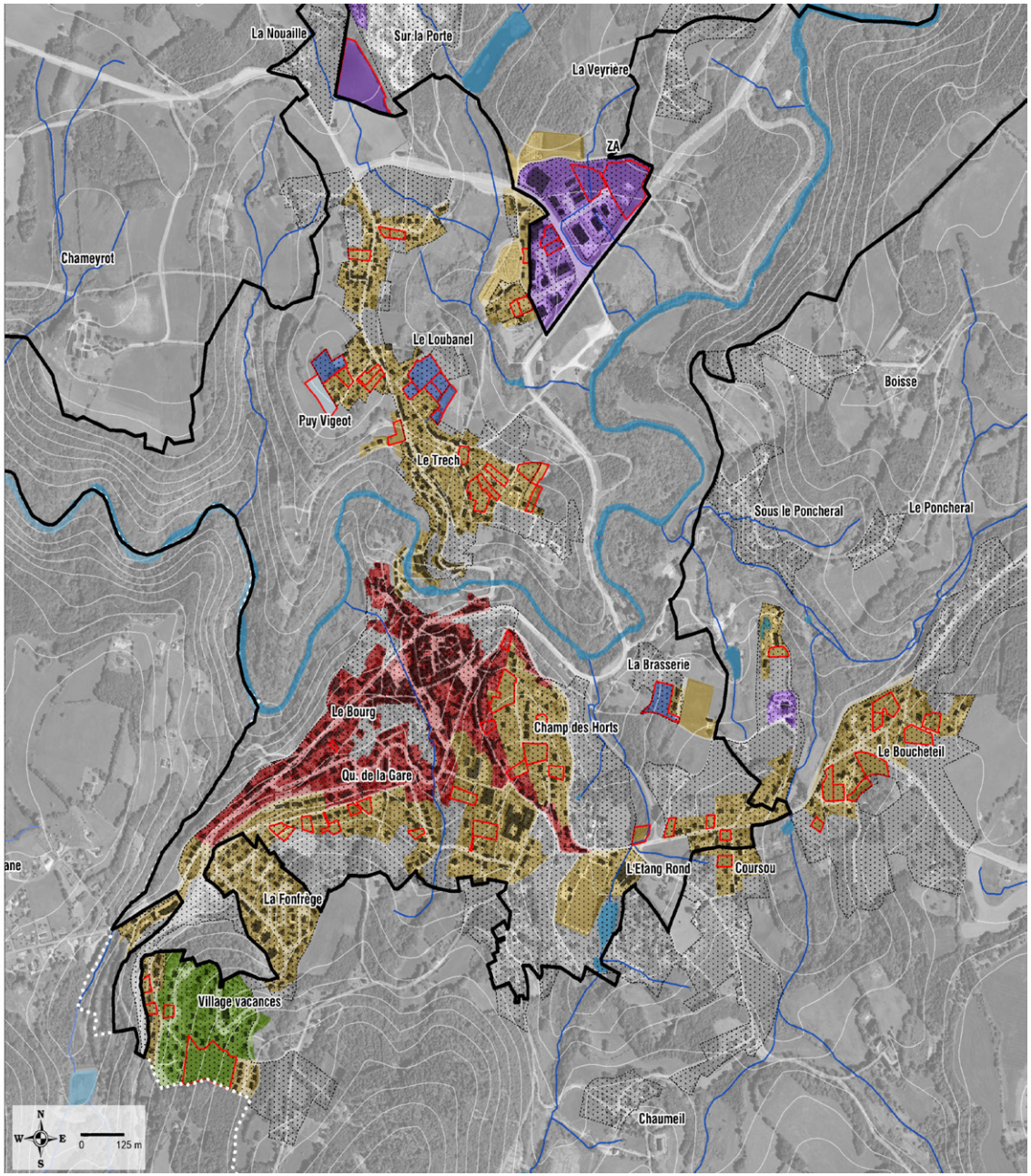

Zone constructible de la carte communale
Périmètre AVAP

Zonage du projet de PLU

Potentiel constructible
Zone urbaine à forte mixté (Ua)
Zone urbaine à mixté moyenne (Ub)
Zone urbaine dédiée aux activités (UX)
Zone urbaine touristique (UL)
Zone à urbanisé mixte (1AU)

IGN
Fonds de plans : BD Ortho 2017, IGN

OAP du Loubanel : schémas de principes

Les zones agricoles et naturelles

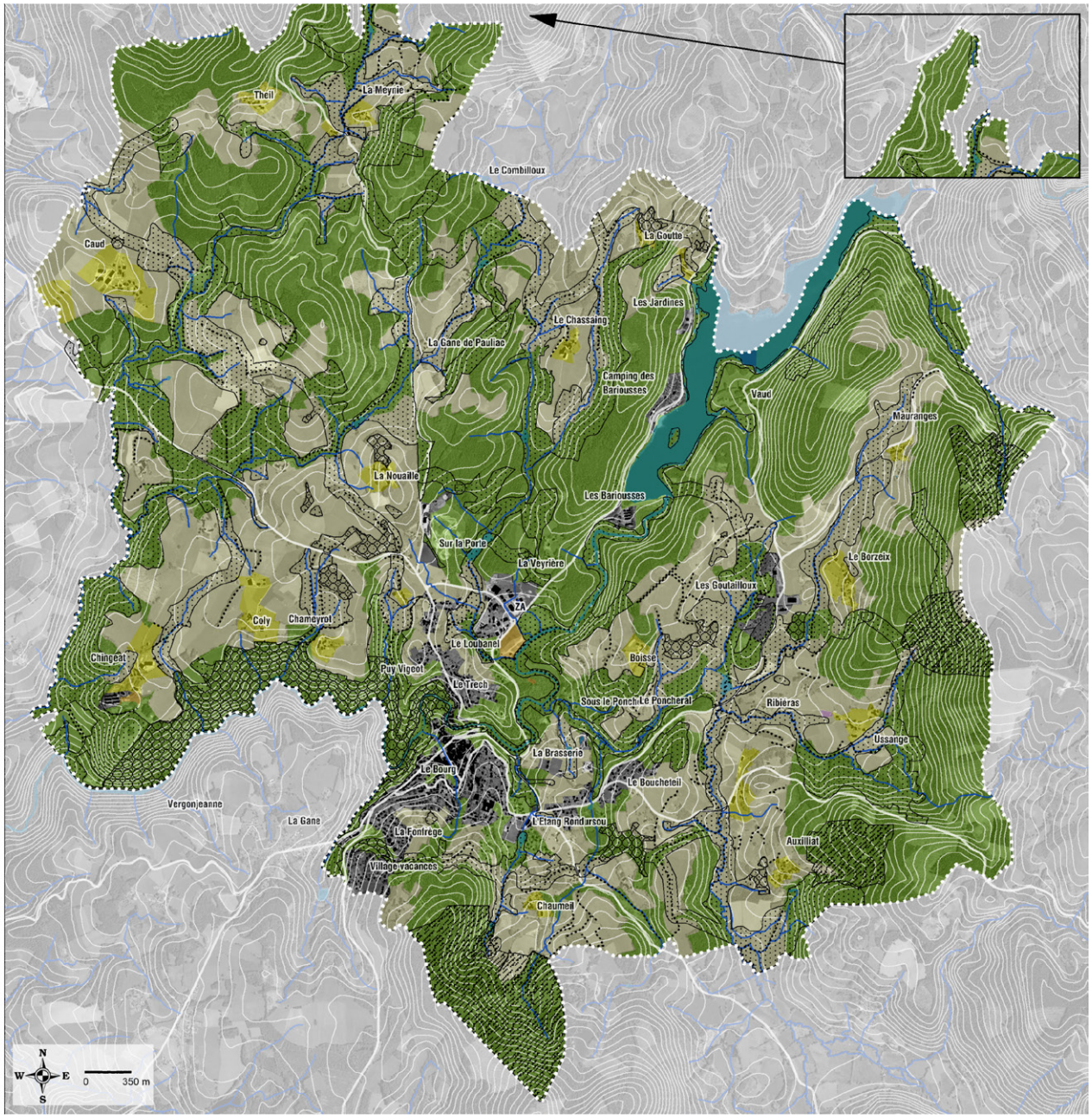

Zonage et prescriptions du projet de PLU

- Zone agricole "constructible" (Ac)
- Zone agricole touristique (Al)
- Zone agricole à constructibilité limitée (A)
- Zone naturelle (N)
- Zone naturelle touristique (Nl)
- Espace boisé classé (R151-41 3°)
- Secteur d'interdiction stricte (R 151-31 2°)
- Secteur protégé - TVB (R151-43 4°)
- Haie protégée - TVB (R151-43 4°)

IGN

Fonds de plans : BDTopo, BD Ortho 2017, IGN

B. Protéger et valoriser les milieux naturels

94% du territoire communal sont couverts d'espaces naturels, dont certains ont été repérés comme remarquables (plus de 40%). Le document permet de concilier leur protection et leur valorisation à des fins économiques. Ainsi, le classement en continuités surfaciques des espaces les plus sensibles empêche leur urbanisation mais autorise les aménagements légers pour leur valorisation. De même, le classement en zone A permet la protection des milieux prairiaux maintenus et entretenus par l'activité agricole.

Parallèlement à la protection de ces grands réservoirs, une attention particulière a été portée à la déclinaison d'une trame de corridors écologiques incluant toutes les zones humides et l'ensemble des ripisylves de la Vézère et des ruisseaux du Pauliat et d'Alembre ainsi que certaines haies qui permettent les circulations de la faune des milieux des prairies.

C. Préserver les paysages et le patrimoine

La combinaison entre une histoire ancienne et des espaces naturels variés et remarquables accorde à la commune une richesse paysagère que la municipalité souhaite protéger et sur laquelle elle envisage de baser son développement futur. Le projet entend alors :

- ne plus rendre possible le mitage des paysages, en limitant le nombre de noyaux bâtis ouverts à l'urbanisation et en privilégiant leur densification ;
- ne pas étendre l'urbanisation aux abords du lac des Bariousses et protéger ses berges de toute urbanisation
- protéger les paysages boisés les moins banalisés par des prescriptions y limitant l'urbanisation
- aménager des filtres visuels afin de limiter les incidences négatives des espaces d'activités (y compris des bâtiments agricoles) ;
- protéger les éléments du patrimoine culturel les plus remarquables dans le bourg comme dans les espaces ruraux (y compris par l'élaboration d'une AVAP).

IV. MÉTHODE D'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale a été conduite de manière itérative tout au long de la mission par Julien Barataud, expert naturaliste ; Gwenaëlle Ory, spécialiste des questions agricoles ; Elise Henrot, géographe.

L'essentiel du travail a consisté en analyses de terrain à de multiples étapes et en particulier au moment de l'état initial de l'environnement (septembre, octobre 2017 et février 2018), afin de repérer les enjeux environnementaux du territoire ; puis lors du zonage (septembre 2018, mars et avril 2019), pour en limiter au maximum les effets négatifs sur l'environnement ; enfin, après le zonage pour apporter les modifications possibles et finales permettant la réduction des incidences négatives du document sur l'environnement.

Ce travail de terrain a été complété par une documentation technique étoffée dont les principales sources sont déclinées au niveau de chaque chapitre du rapport de présentation, notamment dans le volet 1.

La mobilisation du SIG a également été essentielle en permettant la superposition de très nombreuses données spatialisables fournies par les multiples acteurs, sources en ligne sur Internet comme produites par nous même (identification des bâtiments agricoles, typologie des espaces bâtis,...).

Trois principales méthodes ont permis de conduire à l'évaluation environnementale :

- Pour analyser la consommation d'espace naturel, agricole et forestier, le SIG est mobilisé :
  - saisie manuelle à la parcelle de l'utilisation des sols à partir de l'orthophotographie la plus récente disponible au moment du diagnostic (2017) et du cadastre le plus récent (complété par les information communale sur les derniers permis de construire) : toutes les parcelles bâties et leurs jardins d'agrément en précisant la vocation de l'urbanisation (résidentielle, agricole, commerces ou autres activités, équipements…) ; toutes les prairies et les cultures ; tous les bois, bosquets et haies ; tous les plans d'eau ;

- 4 couches d'information sont obtenues pour l'année 2017 mises à jours avec le cadastre et les dernières autorisations d'urbanisme : l'urbanisation, les terres agricoles, les espaces naturels boisés et les plans d'eau ;
- depuis ces 4 couches d'information de 2017 les mêmes informations sont saisies pour la période antérieure la plus proche de 10 ans à partir de l'orthophotographie pour obtenir alors l'utilisation des sols 10 ans auparavant ;
- Le croisement de ces 2 séries de 4 couches permet d'obtenir une dernière série de couche d'information en supprimant pour chaque type d'utilisation des sols de la période la plus récente, l'utilisation des sols la plus ancienne, obtenant ainsi la quantité et la localisation de chaque type d'utilisation des sols qui a évolué au cours de la décennie ;
- cette méthode permet de connaître exactement la consommation d'espace liée à l'urbanisation en fonction du type d'urbanisation;

- Pour affiner la Trame Verte et Bleue, les étapes suivantes ont été réalisées :
  - une comparaison des photos aériennes anciennes avec les photos actuelles ont permis au PNR d'identifier les boisements ayant perduré depuis cette période et possédant donc un caractère assez ancien,
  - la superposition de données SIG issues du SRCE (réservoirs de biodiversité forestiers et corridors écologiques identifiés), de pré-inventaire des zones à dominante humide,
  - un travail de vérification de terrain afin d'identifier les boisements les plus intéressants pour la biodiversité (âge des arbres, présence de bois mort, diversité des strates…) et la nature effective des zones humides inventoriées.

- Pour prendre au mieux en compte le paysage urbain et donc pour définir les règles concernant les caractéristiques architecturales, les principales étapes ont été :
  - une analyse de l'existant observé lors des visites de terrain ;
  - la prise en compte de documents existants : carte communale ;
  - les analyses liées à la mission d'élaboration de l'AVAP ;
  - la prise en compte des préconisations des personnes publiques associées et consultées compétentes en la matière de façon à intégrer la commune dans une entité territoriale plus large et de fait à contribuer à renforcer la cohérence de celle-ci.

- Pour protéger le patrimoine culturel, les principales étapes ont été :
  - une analyse de l'existant observé lors des visites de terrain ;
  - l'inventaire du petit patrimoine et du patrimoine bâti effectué par le PNR dans le cadre de la révision de sa charte.